

**COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 22 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à 19 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

**Date de la convocation** : 16 mai 2019

**Présents** : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER MM BOS, BEYRIE, COMBE, MOUTIER TORRENTE,.

Absente ayant donné pouvoir : Mr LAZARE (Mme PLUMAUGAT), Mr SERVENTIE-LACROIX (Mme BENTEJAC)

**Absents** : Mme LIZOLA, MM FLAZINSKA.

Mr Philippe MOUTIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- L'attribution des lots pour la construction du pôle raquettes.
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'un padel

Le conseil municipal accepte cette demande.

L'ordre du jour est le suivant :

- *Prêt association « Le Cercle »*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association dénommée « le cercle » vient de se créer sur la commune. Cette association souhaite utiliser le local de l'ancien fournil afin d'y animer des événements et des soirées conviviales autour de différents thèmes.

Afin d'aider l'association à démarrer à ses activités, Monsieur le Maire propose d'accorder un prêt de 1000 €, au taux de 0 %, remboursable sur 10 mois, soit 100 €/mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Un remboursement anticipé sera possible sans frais supplémentaires.

Par ailleurs, il est proposé également de mettre à disposition le local, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- *4 - Décisions modificatives – budget communal - vote de crédits supplémentaires*

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 274 : Prêts		1 000.00 €
R 274 : Prêts		1 000.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions

- ***Subventions associations***

-

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations.

Il signale qu'une nouvelle association dénommée « le Cercle » s'est constituée sur notre commune et qu'elle sollicite une participation.

Il propose également d'attribuer à titre exceptionnel pour l'année 2019 à l'école de Judo Réolaise une subvention de 200 € pour soutenir et encourager Alice Mau, jeune issue de notre commune, qui est vice-championne de France de sa catégorie.

Après discussions, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

***Par 12 voix pour et 1 voix contre :***

- Amicale des pompiers :	135.00 €
- ACCA	600.00 €
- Aide alimentaire	270.00 €
- ANACR Comité du Réolais	90.00 €
- Amis des Anciens	315.00 €
- Elan Girondais	1 260.00 €
- FC Gironde – La Réole	2 700.00 €
- Gym Douce – retraite sportive	315.00 €
- Bibe Girondais	270.00 €
- Le Gardon Girondais	630.00 €
- Les Dauphins Girondais	1 800.00 €
- Prévention routière	90.00 €
- Tennis Club Gironde – La Réole	810.00 €
- FNACA	90.00 €
- Donneurs de sang du Réolais	90.00 €
- Association des parents d'élèves :	200.00 €
- Association « Le Cercle » :	200.00 €
- Ecole de judo Réolaise :	200.00 €

***Par 11 voix pour et 1 abstention :***

- Club de gymnastique	500.00 €
-----------------------	----------

- ***Délibération autorisant la participation à une vente aux enchères : véhicule utilitaire***

Le Maire informe que la commune de Gironde sur Dropt envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

Pour ce faire, il convient de prévoir un budget maximum de **7 000 €**, frais d'adjudication inclus.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2241-1 ;  
Sur les explications de Monsieur le Maire ;

### **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** la participation de la commune à la vente aux enchères relative à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, l'adjoint délégué ou toute personne mandatée à cet effet par le Maire, à soutenir des enchères ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, l'adjoint délégué ou toute personne mandatée à cet effet par le Maire, à procéder au paiement pour les achats sus visés dans la limite de **7000 euros**, frais d'adjudication inclus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, l'adjoint délégué ou toute personne mandatée à cet effet par le Maire à signer tout document relatif à la présente.

**INFORME** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

#### **- *Jurés d'assises***

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour la commune de Gironde sur Dropt, en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle pour l'année 2020, les 2 personnes suivantes ont été désignées :

- Madame CHAMPAGNE épouse DAVID Thérèse
- Monsieur COLOGNI Jean, Joseph

#### **- *Adhésion du Syndicat Bassanne - Dropt - Garonne au Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (Smegreg)***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-7 ;

CONSIDERANT que le Syndicat Bassanne - Dropt - Garonne est compétent notamment en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable ;

CONSIDERANT les statuts du Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG – EPTB des Nappes profondes de Gironde) modifiés afin de permettre l'accueil des collectivités territoriales et leurs groupements exerçant tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens ;

CONSIDERANT l'arrêté du 24 février 2015 du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne reconnaissant le SMEGREG en tant qu'Etablissement public de bassin (EPTB) pour

les nappes profondes de Gironde ;

CONSIDERANT les enjeux de la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde qui fournissent 97% de l'eau potable du Département ;

CONSIDERANT que le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne a validé, par délibération du 10 avril 2019 (D2019-04-21), l'adhésion du Syndicat au Smegreg ;

CONSIDERANT la notification de cette délibération, en date du 07 mai 2019, demandant à la commune de donner son accord pour l'adhésion du Syndicat BDG au SMEGREG ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour que le Syndicat Bassanne - Dropt - Garonne adhère au SMEGREG.
  
- ***Changement d'adresse du siège social de la SELARL les Infirmiers de Gironde***

Monsieur le Maire fait part du courrier émanant de la SELARL les Infirmiers de Gironde demandant l'autorisation de changer l'adresse de leur siège sociale. En effet, celui-ci est toujours établi au 54, bis avenue du Général De Gaulle or le cabinet est situé au 1, bis rue Maxime Lafourcade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette demande, à savoir le siège social de la SELARL Les Infirmiers de Gironde au 1, bis rue Maxime Lafourcade à Gironde sur Dropt.

#### **- DELIBERATION AUTORISANT LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS PEDAGOGIQUES D'UNE DEMARCHE V.A.E.**

Le Maire informe qu'un agent de la commune de Gironde sur Dropt l'a sollicité pour son projet de Validation des Acquis de l'Expérience.

Le dispositif VAE permet à un employé de valider partiellement ou totalement un diplôme au regard de son expérience professionnelle, qui doit être en lien direct avec la certification souhaitée.

**La VAE présente divers avantages/atouts pour l'employeur comme pour l'employé :**

- **La connaissance/reconnaissance des compétences internes** afin d'adapter l'organisation aux enjeux de la commune ou d'éviter de perdre des compétences stratégiques et de repérer les qualifications nécessaires à son bon fonctionnement. C'est également un outil de la politique de ressources humaines, visant, notamment dans le cadre de la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), à faire acquérir aux agents un niveau de qualification plus élevé et/ou adapté aux besoins de la commune ;
- Le développement des compétences, car le recours à un personnel qualifié contribue à améliorer l'image de la commune auprès de ses partenaires et est une nécessité dans une démarche qualité ;
- La motivation, la fidélisation des agents et la cohésion sociale dans la collectivité, facilite la gestion des progressions de carrières, et permet d'offrir des perspectives d'évolution, élément de motivation et de fidélisation du personnel.

Concrètement, un dossier décrivant son expérience sera transmis par ses soins à l'organisme certificateur (Université de Bordeaux), puis le présentera devant un jury. Après cet entretien, ce dernier décidera de la validation totale, partielle ou d'un refus de validation du diplôme. Le délibéré sera connu en janvier 2020.

Face à la richesse et la complexité des contenus en rapport avec le référentiel du diplôme demandés par les autorités certificatrices, il est incontournable d'être accompagné par un prestataire certifié. **L'accompagnateur apporte méthode et clarté dans la rédaction du dossier de validation.** Il peut être proposé par l'Université ou désigné au choix par le candidat.

- Ainsi, cette démarche comporte des frais liés aux différentes étapes de la validation :
- Examen de la recevabilité par l'Université : .....200 € (pris en charge par l'agent),
  - Accompagnement universitaire (8 heures) : .....900 €
  - Accompagnement prestataire (estimation) : .....1 000 €
  - Traitement du dossier par l'Université : .....950 €
- TOTAL : ..... 3 050 €**

Il est demandé l'adhésion de la commune à la réalisation de ce projet commun et la prise en charge des frais exposés ci-dessus.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Sur les explications de Monsieur le Maire ;

**après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCORDE** la participation financière de la commune aux frais pédagogiques du projet de VAE de cet agent pour un montant de 3050 € (trois mille cinquante euros) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente ;

**INFORME** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

- *Attribution lots marché bâtiment sportif (badminton – squash)*

Monsieur le Maire informe qu'à l'issue de la commission d'appel d'offres les entreprises retenues pour la construction du pôle raquettes sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1 Gros œuvre	Sté Auxiliaire de Construction	168 800.00
2 Charpente - couv -zinguerie	Sté Daney	276 000.00
3 Menuiserie aluminium	Sté TCB	25 000.00
4 Menuiserie bois	Menuiserie Monséguraise	11 058.80
5 Plâtrerie - isolation	Sté Gettoni	80 000.00
6 Electricité	Sté Badie	36 520.06
7 Plomberie - sanitaire	Sté Badie	32 500.00
8 Chauffage	Sté Badie	13 100.00
9 Carrelage	Capstyle	23 613.00
10 Peinture	Sté Turpaud	4 360.00
11 Revêtement - sol souple	ST Groupe	27 990.00
12 VRD	Ets Audebert	54 860.50
13 Ascenseur	Schindler	19 320.00
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>773 122.36</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Maire des démarches nécessaires, à savoir la passation, l'exécution du présent marché, conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, lors de la séance du conseil municipal du 16 juin 2014.

Monsieur le Maire tient à préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au budget primitif 2019.

**- Demande de subvention projet padel**

Dans le cadre de l'aménagement de la plaine des sports de la commune, monsieur le Maire propose au conseil d'installer 2 courts de padel. Cet équipement se situera en prolongement du pôle raquettes et viendra conforter l'offre en matière de disciplines sportives.

Après avoir rencontré plusieurs sociétés spécialisées dans ce domaine, le coût d'un tel projet est estimé à 82800 € HT, soit TTC 99435 €. Ce montant comprend la réalisation d'une dalle en béton et la création de 2 courts de padel.

Monsieur le propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

- Le montage financier serait le suivant :
- Travaux HT : 82 800.00 €
- Soit TTC : 99 435.00 €
- Subvention CD : 9 600.00 €\*
- Emprunt : 89 835.00 €

\* Le montant de l'aide correspond à 20 % du coût HT des travaux, plafonnés à 40000 € et auquel s'applique le coefficient de solidarité de 1,20.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Mr le Maire de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental.

- *Questions diverses*

Monsieur le maire, suite à la mise en place de nouvelles règles autour des départs volontaires dans la fonction publique, propose de réfléchir sur les modalités qui pourraient être mise en place sur notre commune.

Dans le cadre du projet agricole, un projet de bail environnemental sera proposé au vote du conseil . Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un dépassement du budget pour la mise en conformité électrique du séchoir et pour la création d'une dalle bétonnée.

*L'ordre du jour du conseil épuisé, la séance est levée à 22 heures et ont signé les membres présents.*